

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC296

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« établissement public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel